

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



Février 2025

J'ai un problème de santé et je ne peux plus tenir mon poste comme avant

La RQTH atteste d'une altération de l'état de santé impactant la capacité de travail, et permet de bénéficier de mesures favorisant le maintien en emploi.



Maintien sur le poste
reclassement en interne ou accompagnement spécialisé en cas de licenciement



Adaptation
du poste de travail (achat de matériel spécialisé, aménagement des horaires,...)



Exonération
de charges sociales et aides pour l'employeur



Participation financière
à l'acquisition d'aides techniques (appareillage auditif, visuel...)



Participation aux frais
de transport ou d'aménagement du véhicule



« À la suite d'une perte d'audition monsieur F a obtenu une RQTH. Il a bénéficié d'un financement pour son appareillage. Il a ainsi conservé son emploi et il travaille dans de meilleures conditions. L'entreprise a gardé un salarié expérimenté et motivé. »

LES PARTENAIRES

Employeur :
Service RH, référent handicap

Cap emploi, APEC,
Mission locale

Service Social
Maritime

MDPH

Médecin traitant,
médecin du travail,
médecin des gens de mer

AGEFIPH
ENIM

Institut Maritime
de Prévention (IMP)

Ne restez pas seul !

Le SSM vous soutient, vous accompagne et vous oriente vers des partenaires spécialisés

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM

